



des organismes communautaires

Territoire de la MRC d'Abitibi



## Table des matières

Introduction	3
Définitions	4
Organisme sans but lucratif	4
Condition pour être reconnu à titre d'organisme à but non lucratif	4
Organisme communautaire	4
Conditions pour être reconnu à titre d'organisme communautaire	4
Organisme communautaire autonome	4
Conditions pour être reconnu à titre d'organisme communautaire autonome	4
Date de fondation des organismes d'action communautaire	5
TABLEAU A : Période de fondation des organismes répondants (29 réponses)	5
Reconnaissance	6
Typologie	6
TABLEAU B : Nombre d'organismes par typologie (29 réponses)	7
Financement	8
Volet I : Soutien à la mission globale	8
Volet II : Ententes de service	9
Volet III : Projets ponctuels	9
Aucun financement	10
Autres sources de financement	10
Budget annuel total	10
TABLEAU C : PROVENANCE DES FONDS ET TAUX D'EFFORTS DE FINANCEMENT	11
Population desservie	12
Nombre de personnes desservies	12
Provenance de la clientèle	12
TABLEAU D : INFORMATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MRC D'ABITIBI	12
Caractéristiques de la population	13
Références	13
Impacts économiques	14
Ressources humaines	14

Masse salariale	14
Emplois	14
Caractéristiques des employés	15
GRAPHIQUE XI : RÉPARTITION DES EMPLOYÉS SELON LE SEXE	15
TABLEAU E : ÂGE DES EMPLOYÉS (13 RÉPONDANTS)	16
Types d'emplois	16
TABLEAU F : SALAIRE HORAIRE MOYEN PAR TYPE D'EMPLOI	17
TABLEAU G : COMPARATIF SALAIRES HORAIRES - RÉSEAU DE LA SANTÉ	18
Roulement de personnel	18
Motifs de départ	19
Travailleurs occasionnels	19
Contractuels	20
Recours à des subventions salariales	21
Nombre de semaines annuelles en opération	21
Action bénévole	22
Conseil d'administration	22
Nombre de bénévoles en 2015-2016	23
Nombre d'heures annuel	23
Caractéristiques des bénévoles	23
GRAPHIQUE IXX : RÉPARTITION DES BÉNÉVOLES SELON LE SEXE	23
GRAPHIQUE XX : RÉPARTITION DES BÉNÉVOLES SELON L'ÂGE	24
Types d'engagement bénévole	24
GRAPHIQUE XXI : TYPES D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE	
Actifs	25
GRAPHIQUE XXII : LIEU PRINCIPAL D'OPÉRATION OU DE GESTION DES ORGANISMES	25
Consommation de biens et de services	
Prêts et marges de crédit	26
GRAPHIQUE XXIII : NOMBRE D'ORGANISMES AYANT CONTRACTÉS UN PRÊT	26
Conclusion	27

# Introduction

La Corporation de développement communautaire (CDC) d'Amos a effectué une recherche sur l'impact des organismes communautaires sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

L'objectif de cette étude est d'illustrer l'importance des organismes communautaires pour notre milieu. Avec ces données, la CDC d'Amos pourra mieux soutenir l'action communautaire sur son territoire et faire valoir l'importance du travail des organismes communautaires auprès des différentes instances gouvernementales.

Un questionnaire a donc été distribué à trente-cinq organismes sélectionnés par la CDC d'Amos (membres et non membres) afin d'offrir un inventaire représentatif.

Vingt-neuf d'entre eux l'ont complété pour un taux de réponse de 83 %. Sauf indication contraire, les graphiques représentent les réponses de ces 29 organismes.

Toutes les données utilisées sont celles se rapportant à l'exercice financier 2015-2016.

En plus des résultats, ce rapport comporte un résumé des concepts et des définitions se rapportant à la gestion administrative ou légale des organismes communautaires.



# Définitions

## Organisme sans but lucratif<sup>1</sup>

Les organismes sans but lucratif sont des associations, des clubs ou des sociétés qui sont établis et exploités uniquement aux fins du bien-être collectif, des améliorations locales, des loisirs, des sports, du divertissement ou de toute autre activité non lucrative. Elles peuvent réaliser un profit, mais les profits doivent servir à atteindre les objectifs de l'organisation (ne peuvent pas être distribués aux membres ni aux administrateurs).

## Condition pour être reconnu à titre d'organisme à but non lucratif

Avoir un statut légal d'organisme à but non lucratif, enregistré au registre des entreprises du Québec<sup>2</sup> selon la Loi sur les compagnies, partie III, ou auprès de Corporations Canada<sup>3</sup> en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL, partie II).

## Organisme communautaire<sup>4</sup>

Les organismes communautaires trouvent leur origine dans la communauté qui les a mis sur pied pour se doter de moyens pour répondre à leurs besoins. Ces besoins sont identifiés par les membres de ces communautés, et les moyens mis en place visent la reprise du pouvoir.

## Conditions pour être reconnu à titre d'organisme communautaire

- Avoir un statut légal d'organisme à but non lucratif;
- Être enraciné dans la communauté\*;
- Entretenir une vie associative et démocratique;
- Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- \* L'enracinement dans la communauté se définit par la capacité de mobilisation de l'organisme auprès de la population et par la vitalité de sa vie associative. Elle crée un réseau d'appartenance et de solidarité qui se manifeste par la participation de la population aux besoins financiers, matériels et humains de l'organisme.

#### Organisme communautaire autonome

Un organisme d'action communautaire autonome est un organisme qui constitue un mouvement de participation, de transformation sociale et de pratiques citoyennes.

## Conditions pour être reconnu à titre d'organisme communautaire autonome

- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée;
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Les organismes d'action communautaire autonomes œuvrent dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale, la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux. Ils luttent contre la pauvreté et la discrimination, militent pour l'égalité des chances. Ils développent des services alternatifs et de nouvelles réponses à des besoins émergents.

Ces organismes agissent majoritairement dans le secteur de la santé et des services sociaux, mais on les retrouve aussi en insertion socioprofessionnelle, en alphabétisation, en habitation, en éducation, en défense des droits et en préservation de l'environnement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> reussiraucanada.fr/personne-morale-sans-but-lucratif/

 $<sup>{}^{2}\,</sup>regist reent reprises. gouv.qc. ca/fr/demarrer/constituer-pmsbl. as px$ 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/cs04970.html

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, septembre 2001, p. 7 à 9.

Les actions sont orientées vers des solutions novatrices qui renforcent le potentiel et améliorent les conditions de vie des personnes, des groupes et de la population en général; ils soutiennent les milieux de vie, développent des environnements sains et sécuritaires et agissent pour et avec la population dans la quête d'une plus grande justice sociale.

## Date de fondation des organismes d'action communautaire

Plusieurs études et recherches font état de l'histoire du mouvement communautaire au Québec. De tous les temps, des associations d'entraide se sont créées, ont évolué et se sont éteintes.

Dans la MRC d'Abitibi, la grande majorité des organismes encore actifs aujourd'hui ont été constitués et enregistrés légalement au registre des entreprises du Québec dans les années 80 et 90. Il est possible que certains d'entre eux existaient avant ces dates.

TABLEAU A: Période de fondation des organismes répondants (29 réponses)

Décennie	Nombre d'organismes
Années 1980	11
Années 1990	12
Années 2000	3
Après 2010	3

## Reconnaissance

Chacun des ministères qui soutiennent un organisme d'action communautaire autonome applique son propre cadre de financement. Nous utiliserons comme classification les bases de reconnaissance et de financement proposées par le programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

## Typologie

Une typologie nationale a été établie pour répertorier les organismes en cinq catégories.

#### Aide et entraide

Ces organismes réalisent des activités d'accueil, d'entraide mutuelle, d'écoute et de dépannage. L'entraide fournie peut être matérielle, technique ou psychosociale. Ces organismes peuvent disposer d'un local pour réaliser leurs activités.

## Sensibilisation, promotion et défense des droits

Ces organismes offrent des activités de soutien aux personnes dans leurs démarches pour faire reconnaitre ou faire valoir leurs droits. Ils exercent également des activités promotionnelles, des activités de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts pour les personnes visées par l'organisme.

## Milieu de vie et de soutien dans la communauté

Un milieu de vie se définit comme un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action. Ces caractéristiques trouvent leur prolongement dans des activités qui, bien que très diversifiées, peuvent être regroupées ainsi :

- Des services de soutien individuel, de groupe et collectif;
- Des activités éducatives;
- Des actions collectives;
- Des activités promotionnelles et préventives.

Ce sont des organismes au service d'une communauté ciblée qui ne rejoignent pas uniquement des personnes en difficulté mais également des groupes de personnes ayant des caractéristiques communes. Ces organismes disposent généralement d'un local pour l'accueil des personnes. Par ailleurs, certains interviennent en plus dans le milieu de vie naturel des communautés qu'ils desservent.

Certains organismes partagent ces stratégies d'intervention sans toutefois offrir de milieu d'appartenance. Leurs actions portent sur des problématiques précises et visent la prise en charge des situations par les personnes en cause.

## Hébergement temporaire

Ces organismes gèrent un lieu d'accueil offrant des services de gite et de couvert ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe, des services de prévention, de suivi posthébergement, de consultation externe et autres services connexes. Ils assurent une capacité d'accueil favorisant la vie de groupe dans un lieu (emplacement) unique. Les personnes qui interviennent sont sur place ou disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'objectif d'un organisme communautaire d'hébergement temporaire est d'offrir à la personne hébergée un cadre de vie adéquat, répondant à ses besoins et à ses motivations; un soutien dans les démarches qu'elle a choisi de faire pour améliorer sa situation personnelle et sociale; un environnement et une intervention souples et adaptés à ses besoins particuliers.

## Regroupements régionaux/territoriaux

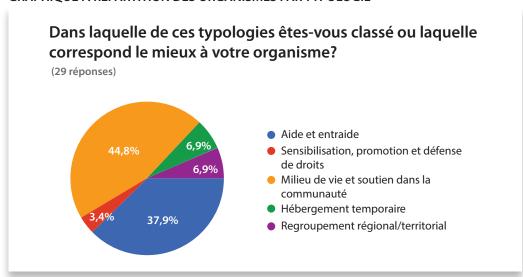
Ces organismes sont chargés de représenter leurs membres auprès des organismes gouvernementaux, de les défendre et de promouvoir les intérêts des populations qu'ils desservent, d'en assurer la reconnaissance auprès de la population en général et de les soutenir par des activités d'information, de formation, de recherche et d'animation.

Le champ d'intervention du regroupement intersectoriel est général, et celui du regroupement sectoriel s'applique dans un secteur déterminé.

TABLEAU B: Nombre d'organismes par typologie (29 réponses)

Typologies	Nombre
Aide et entraide	11
Sensibilisation, promotion et défense de droits	1
Milieu de vie et soutien dans la communauté	13
Hébergement temporaire	2
Regroupement régional/territorial	2
Total des organismes répondants	29

GRAPHIQUE I: RÉPARTITION DES ORGANISMES PAR TYPOLOGIE



## Financement

Le processus de reconnaissance et d'accès au financement s'adresse aux organismes qui répondent aux conditions définies par les ministères. Le financement à la mission est octroyé de façon récurrente sur une base triennale. La reconnaissance rend l'organisme admissible, mais ne garantit pas l'obtention d'un financement. Le soutien financier demeure intimement lié aux disponibilités financières des ministères.

De façon générale, il existe 3 volets de financement associés aux différents ministères.

#### Volet I : Soutien à la mission globale

Afin de respecter le caractère autonome des organismes et de permettre le fonctionnement de base, les ministères conviennent de reconnaitre un financement dont le but est de permettre à l'organisme de se doter de l'organisation minimale nécessaire à la réalisation de ses objectifs. Ceci comprend :

- Infrastructures de base : local, administration, secrétariat, communications, équipement;
- Réalisation de sa mission : salaires, organisation des services et des activités, concertation, représentation, mobilisation et vie associative.



GRAPHIQUE II: ORGANISMES BÉNÉFICIANT DU VOLET I

Au total, 2,1 millions de dollars ont été accordés dans ce volet, pour une moyenne de 74 363 \$ par organisme. Toutefois, on doit considérer que sept organismes sur vingt-neuf n'ont obtenu aucun financement dans ce volet.

Pour les autres, le plus petit montant obtenu est de 2 246 \$, alors que le plus élevé est de 674 664 \$, Les organismes d'hébergement (3), en considération de leur infrastructure, obtiennent évidemment un financement conséquent, ce qui explique ce large écart. La médiane se situant à 19 925 \$.

Si l'on exclut les organismes d'hébergement et que l'on considère tous les autres organismes, soit vingt-six organismes sur vingt-neuf, on obtient une moyenne de financement à la mission de 33 525 \$ et une médiane de 14 000 \$.

Le financement total attribué dans le cadre de ce volet couvre 44 % des besoins réels du fonctionnement de base de l'ensemble des organismes. Les organismes doivent donc utiliser l'énergie et le temps de leurs ressources humaines afin de trouver le financement manquant.

## Volet II : Ententes de services et ententes spécifiques

Le soutien financier par entente de service se distingue du soutien financier à la mission globale en ce sens qu'il contribue à la dispensation, par les organismes communautaires, de services complémentaires aux services publics. Ils sont des partenaires, car ils contribuent à répondre à un besoin de la communauté par des moyens alternatifs. Les ententes de service ont donc pour but de soutenir la réalisation de mandats reçus du gouvernement.

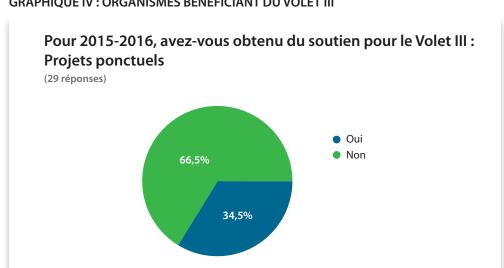
Pour 2015-2016, avez-vous obtenu du soutien pour le Volet II: Ententes de services et ententes spécifiques (29 réponses) Oui Non 75,9%

GRAPHIQUE III: ORGANISMES BÉNÉFICIANT DU VOLET II

Au total, 1,1 million de dollars a été accordé dans ce volet à sept organismes sur vingt-neuf pour des ententes entre 13 000 \$ et 500 000 \$. C'est donc moins du quart (23 %) des organismes qui concluent une entente de service avec les services publics.

### Volet III: Projets ponctuels

Le soutien financier par projets ponctuels offre une plus grande souplesse puisqu'il s'agit généralement de soutenir une initiative qui vient se greffer aux activités régulières de l'organisme et qui est limitée dans le temps.



GRAPHIQUE IV: ORGANISMES BÉNÉFICIANT DU VOLET III

Au total, 650 milles dollars ont été accordés dans ce volet à onze organismes sur vingt-neuf pour des ententes de 350 \$ à 360 000 \$. Moins de 15 % des organismes bénéficient de ce volet.

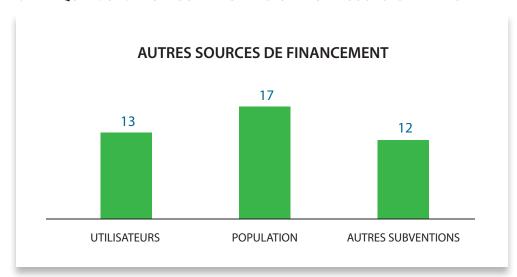
#### Aucun financement

En outre, cinq organismes n'obtiennent aucun soutien financier des programmes ministériels. Ils s'autofinancent grâce à d'autres sources de financement.

### Autres sources de financement

Parmi les autres moyens de financement d'un organisme il y a :

- Les ressources provenant des utilisateurs (frais d'adhésion et cartes de membre, frais d'activités, vente de biens ou tarification de services);
- Les ressources provenant de la population (dons et donations, activités de financement);
- Les ressources provenant de subventions publiques, autres que celles abordées précédemment.



GRAPHIOUE V: ORGANISMES BÉNÉFICIANT D'UNE AUTRE SOURCE DE FINANCEMENT

Quatre-vingt-treize pourcent des organismes interrogés utilisent un mode d'autofinancement. Au total, près de 1 million de dollars a été récolté dans la communauté par vingt-sept organismes sur vingt-neuf pour des montants entre 55 \$ à 351 000 \$.

### Budget annuel total

Le montant total de revenus pour les 29 organismes ayant répondu au questionnaire est de près de 4,9 millions de dollars. Ces fonds proviennent à 80 % de fonds ministériels, et à 20 % d'autres sources.

NOMBRE D'ORGANISMES ET BUDGET ANNUEL TOTAL 6 3 2 1 MOINS DE MOINS DE 5 001\$ ET 10 001\$ ET 50 001\$ ET 100 001\$ ET 200 001\$ ET 500 001\$ ET 1 000\$ 5 000\$ 10 000\$ 50 000\$ 100 000\$ 200 000\$ 500 000\$ 1 MILLION

GRAPHIQUE VI: NOMBRE D'ORGANISMES SELON LE BUDGET ANNUEL TOTAL

Le budget moyen des organismes communautaires sondés est de 169 387 \$. Considérant l'étalement et les écarts entre organismes, cette moyenne de revenus est peu représentative de la réalité de la majorité, puisque 62 % des organismes ont un budget bien inférieur à 100 000 \$. La médiane se situant à 75 895 \$.

TABLEAU C: PROVENANCE DES FONDS ET TAUX D'EFFORTS DE FINANCEMENT

Mission Volet I	Ententes Volet II	Projets Volet II	Total	Autres sources	Total
2 156 539 \$	1 116 229 \$	651 539 \$	3 924 307 \$	987 905 \$	4 912 212 \$
44 %	23 %	13 %	80 %	20 %	100 %

Le financement à la mission est généralement octroyé sur une base récurrente. Cependant, chaque année, les organismes doivent tout de même présenter une demande de soutien financier aux différents programmes et joindre leurs justifications ainsi que leur dernier rapport d'activité et financier.

Les actions en autofinancement correspondent à l'effort supplémentaire requis pour la recherche de financement. Le pourcentage moyen de ce taux d'effort est de 20 %.

# Population desservie

#### Nombre de personnes desservies

Ce sont près de 10 000 personnes qui sont desservies chaque année par l'ensemble des organismes communautaires qui ont répondu (90 %). Si on transpose ce nombre en clients uniques, ceci représente l'équivalent de 40 % de la population de la MRC d'Abitibi (population de près de 25 000 habitants).

#### Provenance de la clientèle

Soixante-dix pourcent des organismes ont une mission territoriale, c'est-à-dire qu'ils desservent l'ensemble de la population de la MRC d'Abitibi. Tous n'ont pas été en mesure de quantifier le pourcentage de clientèle en provenance d'Amos. Nous avons pu toutefois établir qu'une moyenne de 64 % de la clientèle desservie par les organismes à mission MRC habite à Amos.

#### **Particularités**

En raison de leur mission ou de leurs ressources, certains organismes ne peuvent desservir qu'un segment particulier de la population, sur un territoire donné.

- Trois organismes ne desservent que la population de la ville d'Amos, alors que les cinq comités de bénévoles ruraux ne desservent que la population de leur municipalité, tel que le stipule leur mission.
- Certains organismes avec moins de moyens évoquent les restrictions budgétaires pour expliquer la difficulté à desservir réellement l'ensemble des citoyens de la MRC.

D'autres organismes dont les services ne requièrent pas ou très peu de déplacements, comme un service de soutien téléphonique, arrivent à desservir hors des limites de la MRC d'Abitibi (Val-d'Or, Senneterre ou Nord-du-Québec).

#### Facteurs d'influence

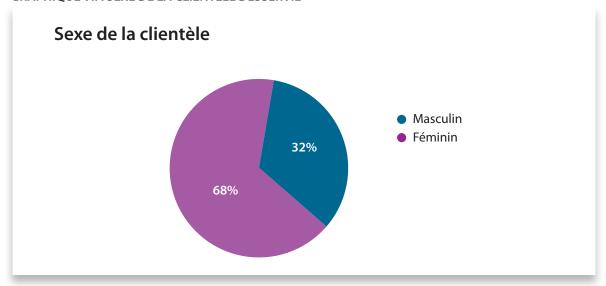
L'admissibilité des organismes à un programme de soutien financier, la disponibilité des fonds, la nature des services, le type d'infrastructures requis, le caractère régional ou local de l'organisme et l'emplacement du siège social sont également des facteurs qui influencent l'offre de service sur un territoire donné ou élargi.

TABLEAU D: INFORMATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MRC D'ABITIBI

Population totale (2015)	24 855	%
0-14 ans	4 169	16,8
15-24 ans	2 859	11,5
25-44 ans	6 206	25,0
45-64 ans	7 547	30,4
65 ans et plus	4 074	16,4
Travailleurs de 25-64 ans (2015)	10 241	41,2
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2015)	7 742	75,6
Revenu d'emploi médian des 25-64 ans (2015)	40 963 \$	
Taux de faible revenu des familles (2014)		5,2 %
Revenu disponible par habitant (2014)	26 804 \$	

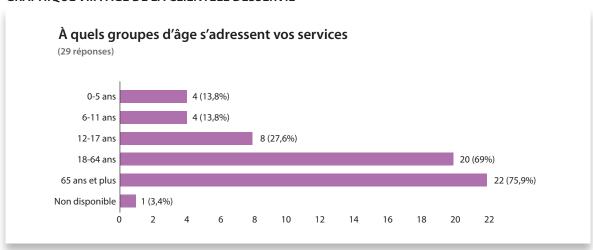
#### Caractéristiques de la population

GRAPHIOUE VII : SEXE DE LA CLIENTÈLE DESSERVIE



Parmi les vingt-neuf répondants, huit n'ont pas été en mesure de quantifier le nombre de personnes desservies selon le sexe. La moyenne a donc été pondérée selon le nombre de répondants.

GRAPHIQUE VIII: ÂGE DE LA CLIENTÈLE DESSERVIE



La très grande majorité des organismes s'adressent à une clientèle adulte.

Un organisme n'a pu répondre à la question, car il a pour mission de représenter et de soutenir les autres organismes de son territoire. Sept autres organismes n'ont pas été en mesure de nous fournir cette information.

#### Références

Parfois, les partenaires ou les organismes gouvernementaux utilisent un processus de référence auprès des organismes communautaires. En d'autres occasions, la population fait appel aux services de manière plus spontanée.

Le taux de référence moyen en provenance d'un organisme public ou d'un autre organisme communautaire est de 15 %.

# Impacts économiques

Les ressources humaines ainsi que la consommation de biens et de services sont les sujets principaux de cette section.

#### Ressources humaines

Le nombre d'emplois, le nombre d'heures travaillées, la masse salariale et les types d'emplois offerts par les organismes communautaires ont un impact économique non négligeable pour un milieu. De plus, le nombre de bénévoles engagés dans leur communauté ainsi que le nombre d'heures de services bénévoles ont une valeur sociale et économique de grande importance.

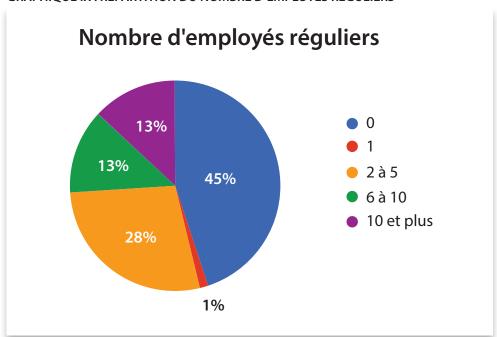
### Masse salariale

Avec 3,1 millions de dollars en masse salariale, 64 % du budget total des organismes ayant répondu est affecté aux ressources humaines qui dispensent le service à la population.

## **Emplois**

Les données recueillies font état de seize organismes sur vingt-neuf ayant les ressources nécessaires pour embaucher du personnel. Ces seize organismes emploient cent-vingt-trois personnes.

En contrepartie, il importe de souligner que 45 % des organismes offrent leurs services seulement sur la base de l'engagement bénévole de la population.



GRAPHIQUE IX: RÉPARTITION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS

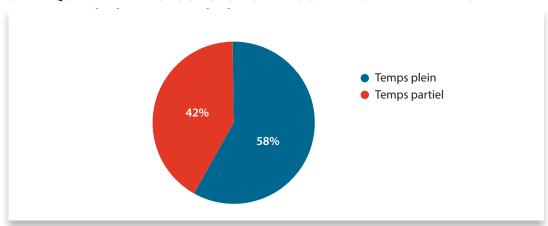
Parmi les quatre organismes qui emploient plus de dix travailleurs, celui qui en a le plus gère vingt employés. Le suivant en emploie dix-huit et les deux autres en emploient respectivement treize et douze.

## Proportion des emplois à temps plein et à temps partiel

Parmi les seize organismes, 173 626 heures de travail ont été rémunérées en 2015-2016 par des emplois à temps plein ou à temps partiel. Près de 60 % des emplois sont à temps plein. La répartition des emplois est de soixante-treize emplois à temps plein (30 heures et + par semaine) et cinquante à temps partiel (moins de 30 heures).

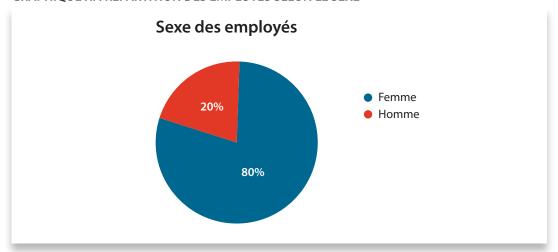
En outre, la moyenne d'heures réparties sur l'ensemble des organismes répondants est de près de 6 000 heures, soit l'équivalent de 3,8 emplois à temps plein par organisme.

GRAPHIQUE X: RÉPARTITION DU NOMBRE D'EMPLOIS À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL



## Caractéristiques des employés

GRAPHIQUE XI: RÉPARTITION DES EMPLOYÉS SELON LE SEXE

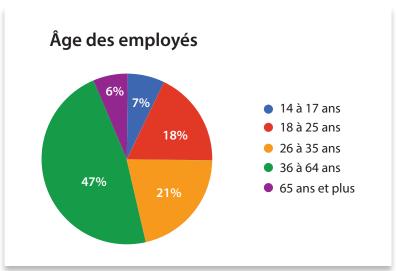


L'univers communautaire demeure majoritairement féminin.

TABLEAU E: ÂGE DES EMPLOYÉS (13 RÉPONDANTS)

Âge	Nombre d'organismes	Nombre d'employés
14 à 17 ans	2	8
18 à 25 ans	10	20
26 à 35 ans	8	23
36 à 64 ans	14	51
65 ans et plus	4	7

#### GRAPHIQUE XII: RÉPARTITION DES EMPLOYÉS SELON L'ÂGE



## Types d'emplois

Les types d'emplois ont été regroupés en quatre catégories. Le classement s'est effectué en fonction des qualifications exigées et du niveau de responsabilités :

- Gestion (directeur, coordonnateur);
- Soutien administratif (adjoint, comptable salarié, secrétaire);
- Services ou intervention (préposés aux personnes, intervenants, professionnels);
- Soutien opérationnel (cuisiniers, aide-ménagers, préposés à l'entretien).

#### Sur les seize organismes :

- Quatorze d'entre eux bénéficiaient d'une direction ou d'une coordination;
- Onze avaient un poste pour l'opération des tâches administratives;
- Quinze, soit tous les organismes en intervention sociale, affichaient des postes pour dispenser le service au cœur de la mission;
- Le seizième offrant un tout autre type de service a plutôt inscrit l'opérateur de service dans la catégorie « soutien opérationnel », accompagné d'un autre organisme d'hébergement qui nécessite les services plus régulier d'un ouvrier général.

GRAPHIQUE XIII: NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR TYPE D'EMPLOIS

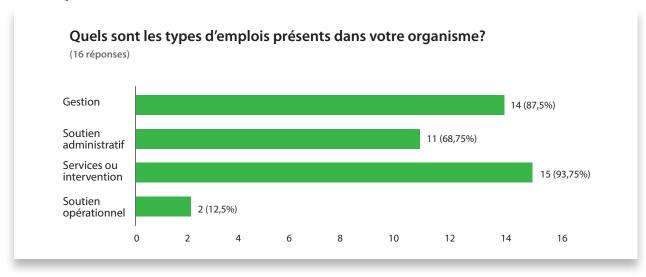


TABLEAU F: SALAIRE HORAIRE MOYEN PAR TYPE D'EMPLOIS

Type d'emplois	Salaire moyen	Bas	Haut	Heures hebdo moyennes
Gestion (13/14 répondants)	21,54 \$	15,00 \$	30,00 \$	38 heures
Soutien administratif (10/11 répondants)	15,87 \$	12,00 \$	19,30 \$	25,5 heures
Opération ou intervention (15/15 répondants)	17,67 \$	10,75 \$	28,45 \$	75,5 heures
Soutien opérationnel (2/2 répondants)	14,49 \$	13,98 \$	15,00 \$	8 heures
Salaire moyen total	17,39 \$	12,93\$	23,19\$	147 heures

Les emplois au sein des organismes communautaires présentent des écarts importants. Les salaires sont davantage tributaires du financement disponible que de la valeur réelle de la tâche à accomplir ou de la responsabilité à assumer.

Si tous ces emplois devaient être assumés par le réseau gouvernemental comportant des salaires normés par des conventions collectives provinciales, la masse salariale pour 173 626 heures de prestation de service serait de 6 millions de dollars, soit près du double, et un million de plus que le budget TOTAL de fonctionnement des organismes communautaires.

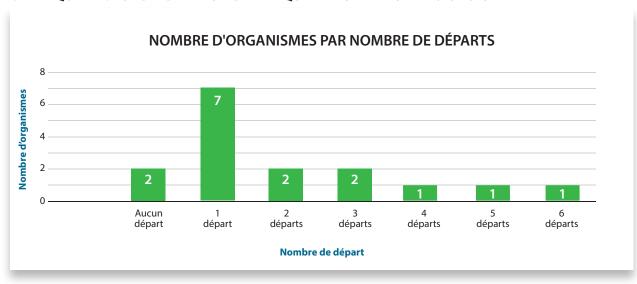
TABLEAU G: COMPARATIF SALAIRES HORAIRES - RÉSEAU DE LA SANTÉ<sup>5</sup>

Type d'emplois	Salaire moyen	Bas	Haut
Gestion Entre 32 597 \$ et 203 600 \$/an	62,43 \$	17,23 \$	107,64 \$
Soutien administratif	21,77 \$	16,59\$	26,95 \$
Opération ou intervention	33,95 \$	22,68 \$	45,22 \$
Soutien opérationnel	20,67 \$	16,51 \$	24,82 \$
Salaire moyen total	34,71 \$	18,25 \$	51,16\$

## Roulement de personnel

En 2015-2016, trente-et-un employés ont quitté leur emploi pour différentes raisons. Le taux de roulement est de 25,2 %. Ceci représente un employé sur quatre qui doit être remplacé.

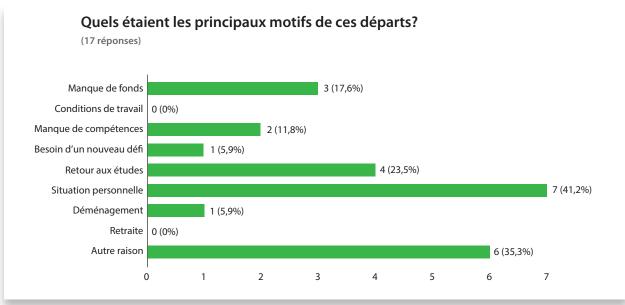
GRAPHIQUE XIV: NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT QUITTÉ LEUR EMPLOI EN 2015-2016



<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/echelles-salariales

## Motifs de départ

Comme dans toute organisation, plusieurs raisons peuvent justifier le roulement de personnel.



**GRAPHIQUE XV: PRINCIPAUX MOTIFS DE DÉPART EN 2015-2016** 

La situation personnelle du travailleur et « autre raison » ont occasionné la majorité des départs (41,2 %).

Une situation personnelle occasionne une perte de disponibilité pour des raisons de santé, d'organisation familiale, de transport ou toute autre entrave à la possibilité du travailleur à exécuter ou à se présenter au travail.

La catégorie « autre raison » inclut les fins de contrat et les emplois saisonniers. Ces derniers n'ont pas eu à être remplacés ou sont remplacés annuellement.

Il est intéressant de noter que 23,5 % des départs ont été motivés par un retour aux études.

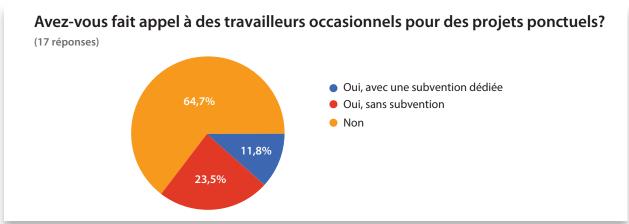
#### Travailleurs occasionnels<sup>6</sup>

Un travailleur occasionnel est un employé embauché pour une durée déterminée en raison d'un surcroit de travail, pour un projet spécial ou pour combler temporairement un poste vacant. Le travailleur occasionnel est sous la responsabilité de l'organisme qui l'embauche.

Parmi les organismes communautaires ayant déclaré des emplois au cours de 2015-2016, certains présentaient des besoins spécifiques qui ne pouvaient être comblés par la main-d'œuvre régulière dans le cadre de leurs tâches habituelles, ou ont bénéficié d'un programme de soutien financier pour combler un besoin temporaire de main-d'œuvre.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> dictionnaire.carra.gouv.qc.ca/index.asp?id=385

**GRAPHIQUE XVI: NOMBRE DE TRAVAILLEURS OCCASIONNELS EN 2015-2016** 

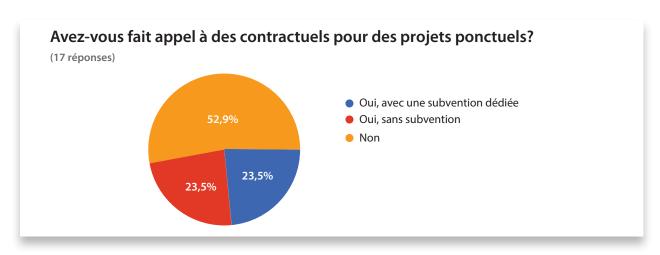


Dix-sept organismes ont répondu à la question. Parmi ceux-ci, 5 avaient eu recours à des travailleurs occasionnels avec une subvention dédiée, un sans subvention et onze n'avaient pas eu recours à cette ressource.

#### Contractuels

À la différence d'un employé occasionnel, l'organisme n'assume pas la responsabilité sociale du contractuel. Comme pour le travailleur occasionnel, ce dernier peut être utilisé pour une durée déterminée en raison d'un surcroit de travail, d'un projet spécial ou pour combler temporairement un poste vacant.

**GRAPHIQUE XVII: NOMBRE DE CONTRACTUELS EN 2015-2016** 



Près de 50 % des répondants ont fait appel aux services d'un contractuel, dont le quart a pu bénéficier d'une subvention dédiée à un mandat spécifique.

#### Recours à des subventions salariales

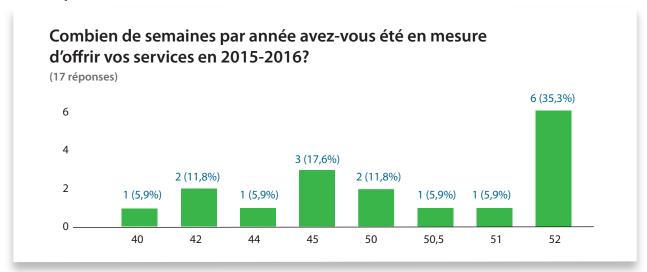
Neuf subventions ont été accordées aux organismes du milieu au cours de l'année 2015-2016, trois par le programme de subventions salariales d'Emploi-Québec et six par le programme d'emplois étudiants de Service Canada.

## Nombre de semaines annuelles en opération

Le budget total obtenu par les organismes communautaires est en principe octroyé pour offrir des services sur une base annuelle de cinquante-deux semaines. Toutefois, généralement pour des raisons économiques, tous les organismes ne sont pas en mesure de maintenir le service et doivent procéder à des interruptions saisonnières de travail.

Ces coupures ont un impact direct sur la clientèle qui se retrouve sans service et sur la main-d'œuvre puisque ces derniers doivent annuellement demander des prestations d'assurance-emploi.

#### GRAPHIQUE XVIII: NOMBRE DE SEMAINES D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2015-2016



Le nombre de semaines moyen de prestation de service pour les organismes qui doivent défrayer des salaires est de quarante-huit par année. En moyenne, les organismes sont donc fermés quatre semaines par année.

Trente-cinq pourcent des organismes ont la capacité ou l'obligation organisationnelle d'opérer pour la durée complète de l'année.

#### Action bénévole<sup>7</sup>

Les bénévoles sont présents à tous les paliers d'activité, autant pour l'administration et la gestion que pour l'intervention et la prestation de services.

L'action bénévole est celle de quelqu'un qui donne, volontairement et sans rémunération, son temps et ses capacités au service d'une cause, d'une organisation ou d'une personne pour accomplir une fonction ou une tâche.

Le bénévole est aussi celui qui, en retour, bénéficie de la satisfaction d'être utile, de réussir et d'avoir du plaisir avec les autres. Les bénévoles sont des citoyens engagés. L'engagement volontaire sans rémunération constitue un point commun à tous les bénévoles.

Par ailleurs, plusieurs éléments varient d'un bénévole à l'autre et expliquent qu'il existe plusieurs types de bénévoles : la motivation, le temps donné, la cause, l'organisation et la tâche.

Le travail accompli bénévolement représente des milliers d'heures d'engagement social. Il contribue à tisser des liens de solidarité et à améliorer les conditions de vie de la population.

De façon générale, les organismes communautaires légalement constitués sont dans l'obligation de nommer des membres bénévoles au conseil d'administration. Ils représentent les intérêts de la population et doivent assurer la saine gestion publique des fonds et des services de l'organisme. Ils sont les premiers bénévoles de tout organisme.

#### Conseil d'administration<sup>8</sup>

De façon générale, tout organisme à but non lucratif est gouverné par un conseil d'administration composé de membres bénévoles de la communauté. Le conseil d'administration a un rôle et des responsabilités légales.

La gouvernance réfère aux règles et aux pratiques de gestion qu'une organisation se donne, à la structure organisationnelle qu'elle met en place et au partage des responsabilités entre les différents acteurs pour que sa gestion soit efficace et efficiente.

#### Rôle et responsabilités d'un conseil d'administration<sup>9</sup>

En principe, c'est le conseil d'administration (C. A.) qui dirige l'organisme et qui doit en exercer les droits et les pouvoirs.

Mais comme le C. A. ne peut pas être présent au quotidien, la loi lui permet de déléguer certains de ses pouvoirs à d'autres personnes. Il peut :

- Nommer une personne au poste de directeur général et lui confier la gestion des affaires courantes de l'organisme;
- Déléguer certains de ses pouvoirs à un comité exécutif composé d'administrateurs (au provincial, ce pouvoir doit être prévu dans les règlements et le C. A. doit être composé d'au moins 7 administrateurs).

Attention! Certains pouvoirs dits « discrétionnaires » du C. A. ne peuvent pas être délégués. Ces pouvoirs discrétionnaires sont ceux liés à la structure même de l'organisme. Par exemple :

- Adopter, modifier et révoquer des règlements;
- Combler des postes vacants au C. A.

Certains pouvoirs relèvent également de l'assemblée des membres et ne peuvent être délégués. Le C. A. doit donc obtenir l'autorisation des membres pour poser certains gestes.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Portail des gestionnaires et des bénévoles (oraprdnt.ugtr.uguebec.ca/pls/public/gscw045a)

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Éduca-loi (educaloi.qc.ca/capsules/responsabilites-des-administrateurs-organismes-de-bienfaisance-enregistres-non-incorpores)

º Éduca-loi (educaloi.qc.ca/capsules/organisme-sans-lucratif-incorpore-administrateurs-et-directeur-general-qui-fait-quoi)

#### Nombre de bénévoles en 2015-2016

Cinq-cent-dix-huit personnes se sont engagées, ont investi du temps et de l'énergie à titre bénévole en 2015-2016 à travers les vingt-neuf organismes répondants. Ceci représente en moyenne dix-huit personnes par organisme.

Le conseil d'administration, obligatoire pour chacun des organismes, compte au minimum 5 personnes, généralement bénévoles, mais la norme est plutôt de sept administrateurs.

Trois organismes avaient omis de calculer ces bénévoles dans le questionnaire. Le nombre de bénévoles et d'heures a donc été ajusté pour correspondre à la réalité.

De façon exceptionnelle, un organisme (comme ceux représentant un regroupement d'organismes) peut avoir des administrateurs rémunérés. Mais ces derniers le sont, en principe, par les organismes qu'ils représentent et non par l'organisme sur lequel ils siègent comme membre du conseil d'administration.

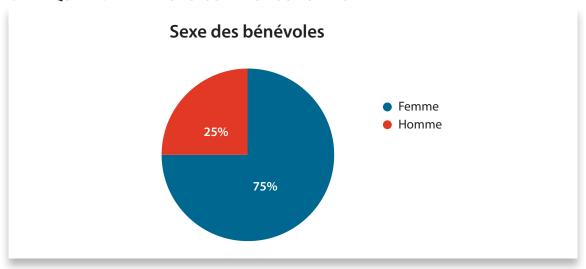
#### Nombre d'heures annuel

Le temps offert par l'engagement bénévole totalise **39 122 heures**, soit une moyenne de 1350 heures de bénévolat par organisme.

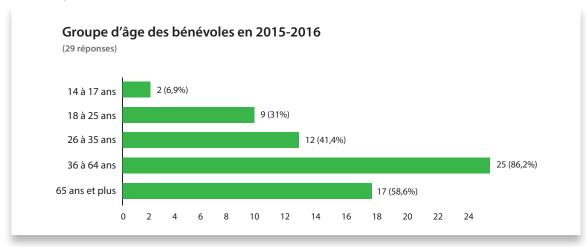
En considérant le salaire minimum applicable au 1er mai 2017, soit le taux de 11,25 \$/heure, la valeur monétaire minimale de l'action bénévole, si elle était rémunérée, serait de près de ½ million de dollars (440 125 \$).

## Caractéristiques des bénévoles

#### GRAPHIQUE IXX : RÉPARTITION DES BÉNÉVOLES SELON LE SEXE



GRAPHIQUE XX: RÉPARTITION DES BÉNÉVOLES SELON L'ÂGE

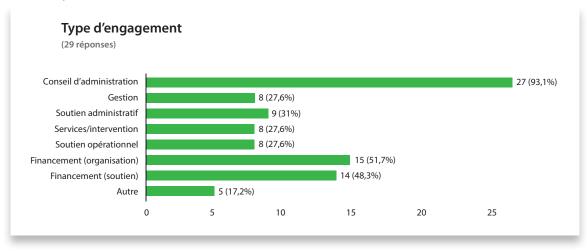


Tout comme pour les employés, les bénévoles de sexe féminin de la tranche d'âge 36-64 ans sont les plus représentés dans nos organismes communautaires.

Un organisme a mentionné que tous ses bénévoles étaient âgés de plus de 70 ans.

## Types d'engagement bénévole

## GRAPHIQUE XXI: TYPES D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



Un organisme représentant un regroupement d'organismes et un autre organisme affilié au Réseau de la santé et des services sociaux ont des membres rémunérés pour occuper les fonctions d'administrateur au conseil d'administration, ce qui explique qu'ils ne peuvent inscrire les personnes du c. a. comme bénévoles.

Près de 60 % des organismes confient la gestion des opérations et l'administration à des personnes bénévoles. Les services d'intervention sont quant à eux assumés par des bénévoles dans près du tiers des organismes.

Le soutien opérationnel, tâche pouvant être accessoire à la mission mais nécessaires, est confié à des personnes bénévoles par 8 organismes, soit pour 28 % des organismes.

Les activités de financement impliquent des bénévoles pour tous ceux qui organisent des activités de financement. Certains ont recours à des bénévoles pour l'organisation seulement, d'autres pour le soutien seulement, et certains autres nécessitent des bénévoles pour les deux types de compétences.

Parmi la catégorie « autre », des services bénévoles sont offerts en complément à la mission :

- Trois organismes offrent des services de préparation de rapports d'impôt. Ces actions correspondent à du soutien administratif auprès de la clientèle;
- Les banques alimentaires et la distribution de paniers de Noël sont une forme d'intervention ponctuelle confiée en partie à des bénévoles;
- Les actions de visibilité et de sensibilisation sont également des éléments qui auraient pu être classés parmi les services et intervention;
- Le transport de personnes ou de marchandises (denrées) sont respectivement un service à la clientèle et un soutien opérationnel.

En outre, quelques organismes ont mentionné la réalisation d'heures de bénévolat par les employés, en surplus de leurs heures de travail.

#### Actifs

Certains organismes communautaires sont propriétaires de leurs espaces, mais la majorité, soit près de 60 % d'entre eux, sont locataires.

Une proportion non négligeable de 24 % des organismes opèrent par le biais d'une adresse postale.

#### GRAPHIQUE XXII: LIEU PRINCIPAL D'OPÉRATION OU DE GESTION DES ORGANISMES



#### Consommation de biens et de services

La consommation en produits et services de ces vingt-neuf organismes accompagnée du taux d'achat local permettent d'établir une part importante des impacts économiques des organismes communautaires dans notre milieu.

La plupart des organismes possèdent des biens mobiliers, comme par exemple de l'ameublement, de l'équipement informatique, des articles de bureau, de cuisine et autres objets d'utilité quotidienne, des électroménagers, des véhicules, un abri ou une remise.

Tous utilisent des services ou achètent ces produits de consommation dans les commerces de notre milieu.

Si, sur un budget total de 5 millions de dollars, 64 % du budget est dédié aux ressources humaines, le reste du budget est consommé en achat de biens et services. Ceci représente la somme de 1,8 million de dollars.

#### Achat local

L'achat qualifié de local concerne tout achat effectué chez un commerçant offrant ses produits et services dans les limites de la MRC d'Abitibi.

Alors que 72 % (21/29) des organismes font 100 % de leurs achats dans le marché local, la moyenne est de 96 % pour l'ensemble de ceux-ci. La marge des achats qui sont effectués à l'extérieur de la MRC d'Abitibi est donc très marginale.

Il aurait été intéressant mais laborieux de connaître le pourcentage d'achat local du personnel rémunéré de nos organismes. Les salaires gagnés sont eux aussi dépensés dans l'économie locale (épiceries, boutiques, essence, services professionnels, etc.).

## Prêts et marges de crédit

Le crédit est un indicateur important de consommation. Bien entendu, pour bénéficier du crédit, il faut des revenus stables, un minimum de biens saisissables et un besoin le justifiant. En raison de ces trois critères, la majorité des organismes (72 %) ne bénéficient d'aucun financement lié au crédit.

Les organismes propriétaires d'immeubles ou de biens meubles demandant un investissement important sont les seuls à bénéficier d'un prêt hypothécaire, d'un prêt à terme ou d'une marge de crédit.

#### Prêts et marges (29 réponses) Prêt hypothécaire 2 (6,9%) Prêt à terme 2 (6,9%) Marge de crédit 3 (10,3%) Aucun financement 21 (72,4%) Autre 4 (13,8%) 0 10 12 14 16 18 20

#### GRAPHIOUE XXIII: NOMBRE D'ORGANISMES AYANT CONTRACTÉ UN PRÊT

Quatre organismes ont déclaré avoir une carte de crédit pour la gestion de leurs dépenses.



Cette étude avait pour objectif d'illustrer l'impact des organismes communautaires dans notre milieu.

À travers le processus, nous avons pu définir ce qui doit constituer un organisme communautaire et les différentes règles qui régissent la gestion des services, de la vie associative, ainsi que les aspects légaux et financiers.

La majorité des organismes ont été enregistrés dans les années 80 et 90. Les organismes offrant des services de type « milieu de vie et soutien dans la communauté » et ceux « aide et entraide » constituent 83 % des types d'organismes.

Tous les organismes n'ont pas obtenu de financement en provenance des programmes de soutien gouvernementaux. Mais ceux qui en ont obtenu ont pu combler environ 80 % de leurs besoins financiers. L'autre part de financement provient de sources populaires, telles que la tarification des services, les activités de financement et les dons, ainsi que d'autres sources de financement public.

Notons que certains organismes se voient aussi dans l'obligation de réduire les services durant quelques semaines afin de boucler le budget.

Il est évident que, par rapport aux institutions gouvernementales, les services rendus par les organismes communautaires sont offerts différemment et pour la moitié des couts. Les salaires plus bas et l'engagement des bénévoles permettent une offre de service accessible, versatile et adaptée aux réalités du milieu.

Les femmes adultes résidant à Amos représentent la clientèle type de la population desservie. Il est impressionnant de constater le nombre de personnes aidées par nos organismes.

Les organismes communautaires contribuent à l'activité économique du milieu, tant par les emplois que par les habitudes de consommation locale.

Il importe de se rappeler que les organismes communautaires sont nés d'un besoin exprimé par la population. Par le fait même, ceux-ci sont constamment en évolution afin d'offrir une réponse adaptée et conséquente. Ils sont à l'image de notre société.



## **INFORMATIONS**

Recherche et rédaction Julie Cazes, Planification et synthèse

Correction d'épreuves Carole Boucher, Corporation de développement communautaire d'Amos Secrétariat Suzane Larochelle

Ce document est publié par :

La Corporation de développement communautaire d'Amos

